

Organisations à but non lucratif : CGA-Canada préconise un plus grand choix

Exposé de la situation

DANS LE CADRE DE LA RÉFORME TANT ATTENDUE DU SECTEUR DES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF DU CANADA, LES CGA QUI POSSÈDENT LES COMPÉTENCES REQUISES NE SONT PAS AUTORISÉS À EXERCER L'EXPERTISE COMPTABLE DANS CERTAINES PROVINCES ALORS QU'ILS LE SONT DANS D'AUTRES PROVINCES.

LE PROJET DE LOI C-21, *LOI CANADIENNE SUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF*, NUIT AUX ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF PUISQU'IL A POUR EFFET D'ACCROÎTRE LES FRAIS QUE DOIVENT ENGAGER CES DERNIÈRES TOUT EN LIMITANT LE NOMBRE DE PROFESSIONNELS COMPTABLES QUALIFIÉS ET COMPÉTENTS QUI SONT AUTORISÉS À LEUR FOURNIR DES SERVICES DE VÉRIFICATION.



Une question d'uniformité

- Les nouvelles lois fédérales devraient toutes être conçues dans un objectif de simplification du cadre législatif et d'uniformité avec les autres lois fédérales.
- Le projet de loi C-21, *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, ne respecte pas la définition des compétences des vérificateurs que l'on trouve dans d'autres lois fédérales.
- La *Loi électorale du Canada*, la *Loi sur la société canadienne des postes* et la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* sont toutes des exemples de lois fédérales selon lesquelles les compétences exigées des vérificateurs sont les mêmes partout au Canada.
- Le manque de rigueur du projet de loi C-21 est mis en évidence par le fait que, dans certaines provinces, les CGA ne sont pas autorisés à vérifier les organisations qui ont recouru à la sollicitation alors que ces mêmes CGA sont autorisés à vérifier les partis politiques ou les campagnes électorales de candidats.
- En assujettissant les organisations à but non lucratif à un régime qui s'écarte de ceux qui régissent les autres secteurs, pour des questions de compétence fédérale, le gouvernement pénalise injustement ces organisations.

Une question de mobilité de la main-d'œuvre

- Les CGA sont des professionnels extrêmement compétents qui fournissent à leurs clients des services d'expertise comptable de qualité partout au Canada.
- En Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, toutefois, les CGA qui possèdent les compétences voulues se heurtent encore à des obstacles qui les empêchent de fournir la gamme complète de services d'expertise comptable.
- Le projet de loi C-21 stipule que les experts-comptables autorisés à exécuter des vérifications en vertu de cette loi fédérale doivent également satisfaire aux exigences additionnelles imposées par les lois provinciales.
- Cette disposition ne respecte ni la lettre ni l'esprit de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). En tant que signataire de l'ACI, le gouvernement fédéral se doit de faire honneur à ses obligations.

Solution

Pour permettre aux organisations à but non lucratif de disposer du plus grand choix possible d'experts-comptables, le gouvernement devrait supprimer la portion de l'alinéa 179(1) du projet de loi qui exige qu'un comptable « possède les qualifications requises, le cas échéant, en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial pour exercer ses attributions aux termes des articles 187 à 189 ». Cette mesure permettrait d'harmoniser les dispositions relatives aux experts-comptables avec celles d'autres lois fédérales, ainsi qu'avec les objectifs du projet de loi, et de promouvoir des normes nationales de saine gestion publique et de responsabilité financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des affaires gouvernementales et réglementaires de CGA-Canada au 613 789-7771 (poste 230).

CGA-Canada en bref

Le titre de CGA est le titre comptable professionnel qui connaît la plus forte croissance au pays. Grâce à leur souci d'intégrité et d'éthique professionnelle, ainsi qu'à leur programme de formation dont les critères sont parmi les plus rigoureux de la profession, les CGA sont devenus des chefs de file dans les domaines de la comptabilité et des affaires au pays. Ils éclairent tous les secteurs de l'économie canadienne par leurs conseils stratégiques, leur rôle prépondérant dans les milieux financiers et leur capacité de direction d'ensemble.

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada), de pair avec ses associations provinciales, territoriales et régionales, représente 62 000 CGA et étudiants qui évoluent partout au Canada dans les secteurs industriel, commercial et financier, le secteur public, les cabinets privés et le secteur des organismes sans but lucratif.